

**2008/52 - Participation financière de la Ville de Lyon au dispositif "Brigades Vertes" et approbation de la convention avec le Conseil Général du Rhône** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 21/04/2008, p. 700)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

M. LE MAIRE : C'est Mme Condemine qui rapporte ce dossier.  
Je ne sais pas si elle est là ?

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, oui, je suis là, je n'ai pas disparu. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, le dispositif « Brigades Vertes » porté par le Conseil général depuis 1992, est l'une des actions soutenue par la Ville de Lyon dans le cadre de sa politique Emploi et Insertion professionnelle.

Ce dispositif a l'intérêt de conjuguer un objectif de socialisation et de professionnalisation des bénéficiaires du RMI et l'aménagement et l'entretien des berges de Saône sur les 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.

En 2007, ce sont 25 journées d'intervention qui ont été réalisées, dont 12 sur le 4<sup>e</sup> arrondissement et 13 sur le 9<sup>e</sup> arrondissement. En 2008, près de 40 jours d'intervention sont prévus tout au long de l'année.

Il convient aujourd'hui d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le Conseil général, et de permettre ainsi à la ville à la fois de participer à la prise en charge du dispositif à hauteur de 1 560 euros et à celle des repas des bénéficiaires (4 500 euros de prévisionnel), soit un coût global de 6 060 euros en 2008. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)